

AMICALE PHILATÉLIQUE DE HOUILLES ET DE SES ENVIRONS

* FONDÉE EN 1957 *

BULLETIN de LIAISON D'INFORMATIONS et d'ÉTUDES

Numéro 148

Septembre 2009



SIÈGE SOCIAL
1 rue des Archives
78800 HOUILLES
<http://ap.houilles.org>
C.C.P. 17.274-27 PARIS

Cher sociétaire,

Comme tous les ans nous avons repris nos réunions dominicales le premier dimanche de septembre, salle Michelet.

La **53^{ème}** assemblée générale de notre amicale aura lieu dimanche

18 Octobre 2009, à **10** heures, 40 rue Faidherbe.

Salle Triplex.

Ordre du jour

- 1) Désignation du président de séance
- 2) Procès verbal de la précédente assemblée générale
- 3) Rapport moral
- 4) Rapport financier.
- 5) Rapport du vérificateur aux comptes
- 6) Approbation des rapports
- 7) Rapport du chef des échanges
- 8) Rapport du chef des nouveautés
- 9) Rapport du responsable des télécartes
- 10) Allocution du président
- 11) Élection des nouveaux membres du bureau
- 12) Désignation du vérificateur aux comptes
- 13) Désignation du tiers sortant.
- 14) Questions diverses.



Sommaire :

La présence de tous les sociétaires est indispensable. En cas d'impossibilité d'assister à cette assemblée vous pouvez vous faire représenter en utilisant le pouvoir ci-joint. Les sociétaires désirant poser leur candidature pour le bureau devront la faire parvenir pour le 5 octobre au siège de l'APH.

Dans ce numéro :

Assemblée générale	1
Congrès du parlement	2
Calendrier	2
Bourse	2
Enveloppes d'enregistrement	3/4

Ce bulletin est visible, avec des illustrations en couleur, sur notre site: <http://ap.houilles.org>

Le parlement s'est réuni en congrès à Versailles le 22 juin 2009.

Depuis la loi constitutionnelle du 23 juillet 2008 le Président de la République peut également prendre la parole devant le Parlement réuni à cet effet en Congrès. En effet, en vertu du nouvel alinéa 2 de l'article 18 de la Constitution, le Président de la République « peut prendre la parole devant le Parlement réuni à cet effet en Congrès. Sa déclaration peut donner lieu, hors sa présence, à un débat qui ne fait l'objet d'aucun vote. – Hors session, les assemblées parlementaires sont réunies spécialement à cet effet ».

Le Congrès a été convoqué, par un décret en date du 11 juin 2009 publié au *Journal officiel* le lendemain, pour une première application de cette disposition, le lundi 22 juin 2009.

D'après <http://www.assemblee-nationale.fr/13/congres3/index.asp>



Salle Michelet:

Dimanches 6 et 20 septembre 2009; 11 octobre; 8 et 22 novembre; 6 et 20 décembre; 3 et 17 janvier **2010**; 7 et 21 février; 7 et 21 mars (au **gymnase Jean Bouin**); 11 et 25 avril; 2 et 16 mai; 6 20 et **27 juin** **Salle Triplex** Assemblée générale 18 octobre 2009

Pour information Lundi (réunions de bureau) 7 septembre; 5 octobre ; 2 novembre; 7 décembre ; 4 janvier 2010; 8 février; 8 mars ; 12 avril; 3mai; 7 juin.

Salle Ostermeyer Bourse multicollections 29/11 Salon de la télécarte 30-31 /01/ 2010 . **Plus grande manifestation mondiale** sur la télécarte. **Salle Jean Bouin** Interclub 21 mars 2010

15ème bourse multicollections: l'Espace Micheline Ostermeyer, rue Louise Michel de 9 h à 18 h .

Réservez cette date Dimanche 29 Novembre 2009

Cartes Postales, timbres, monnaies, billets, jouets, capsules de champagne, livres anciens, médailles, vieux papiers, cartes téléphoniques, titres, fèves, billets de banques, disques, pin's, bandes dessinées, parfums, appareils photos, vieux papiers, kinder etc

Rappelons qu'une navette gratuite entre la gare et le salon sera à disposition de tous les visiteurs.

Toutes les bonnes volontés à la réussite de cette organisation seront les bienvenues. Nous aurons de vous pour le montage, le démontage, pour l'organisation générale de cette manifestation qui connaît un grand succès depuis si longtemps.

Des renseignements supplémentaires vous seront fournis lors de nos réunions dominicales et pendant l'assemblée générale.

Pouvoir (à découper ou recopier):

Je soussigné....., membre APH n°....., donne pouvoir à
M....., membre APH n°....., pour me représenter à l'Assemblée
générale de l'Amicale Philatélique de Houilles du 18 octobre 2009.

Fait à Houilles le..... 2009

Signature:

Enveloppes d'enregistrement de brevets

Enveloppe Soleau



L'enveloppe Soleau (du nom de son inventeur), sans être un titre de propriété industrielle, permet de dater de façon certaine la création d'une œuvre et de s'identifier comme auteur. Elle est constituée de 2 enveloppes attachées ensemble: sur l'une figure les coordonnées de l'ONPI (Office - aujourd'hui Institut- national de la propriété industrielle), sur l'autre l'inventeur y inscrit ses propres coordonnées.

L'inventeur décrit sa création de manière précise, en 2 exemplaires : l'ensemble ne doit pas dépasser 3 mm d'épaisseur, et ne doit pas contenir d'objets durs (trombone, agrafe...). Il place chacun des feuillets dans chacune des enveloppes et adresse le tout en recommandé à l'ONPI : cet organisme date les enveloppes en les poinçonnant et en retourne un exemplaire au créateur. Ce dernier doit conserver son enveloppe sans l'ouvrir, elle ne pourra l'être que lors d'un litige et devant un tribunal. En cas de contestation sur son contenu, l'exemplaire conservé par l'ONPI fera foi.

En 2008 (<http://www.inpi.fr>)

L'enveloppe Soleau permet de dater vos idées :

- un concept d'entreprise ou de service (ex. livraison de pizza à domicile) ;
- des procédés, des méthodes de fabrication (ex. une recette de cuisine) ;
- une idée de création artistique (ex. une idée de livre), etc.

Elle permet également de dater, tout en gardant le secret vos projets et vos inventions en cours.

L'enveloppe Soleau est un moyen de preuve de création dont les formalités de dépôt à l'INPI sont peu contraignantes.

Toute personne (auteur, créateur, inventeur, etc.) voulant se constituer une preuve de création. Plusieurs personnes peuvent déposer ensemble une enveloppe Soleau.

Vous pouvez effectuer votre dépôt à tout moment. Mais pour que vous puissiez vous en servir comme preuve, il est recommandé de le faire dès la réalisation de votre création.

- soit en vous déplaçant à l'INPI ;
- soit en la commandant sur la boutique électronique (paiement par carte bancaire uniquement);
- soit en la commandant auprès de l'agence comptable de l'INPI, à Paris ou en région.

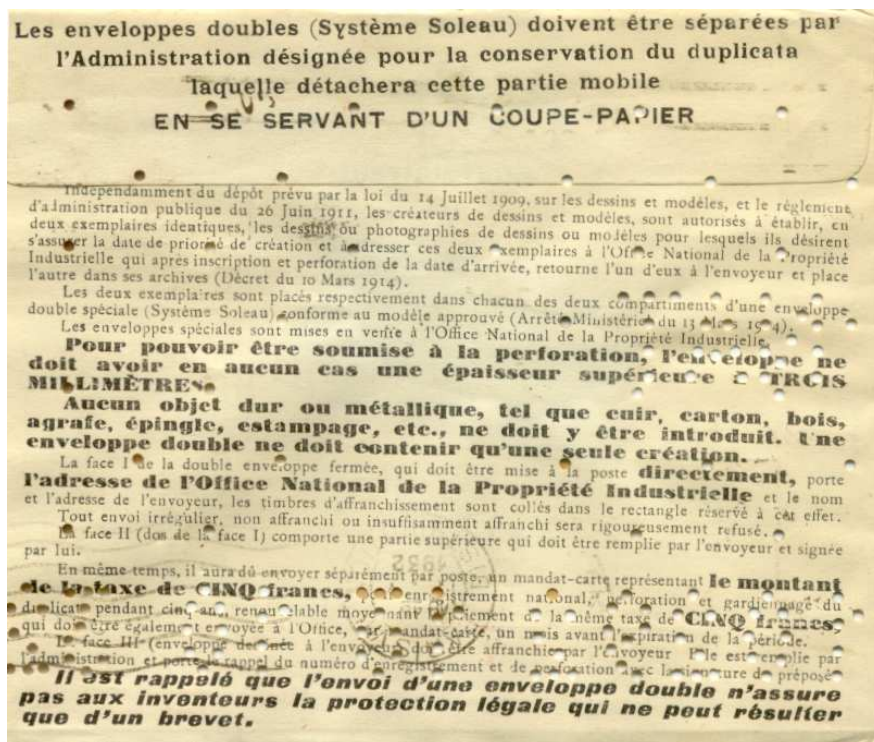


L'enveloppe Soleau est constituée de deux compartiments : l'un pour vous et l'autre pour l'INPI. Vous devez donc introduire dans chaque compartiment les éléments que vous souhaitez dater, c'est-à-dire une description (texte) ou une reproduction en deux dimensions (schémas, dessins, photos, etc.) de votre création, en deux exemplaires parfaitement identiques. Attention, les prototypes ne peuvent pas faire l'objet d'un dépôt par enveloppe Soleau. Le contenu est libre de toute présentation, mais il ne doit pas gêner la perforation au laser effectuée par l'INPI, qui permet de dater l'enveloppe :

l'enveloppe ne doit pas comporter de "corps durs": vous ne pouvez pas insérer, par exemple, du carton, du caoutchouc, du cuir, une disquette, une épingle, une agrafe...

l'enveloppe ne doit pas dépasser 5 mm d'épaisseur: vous ne pouvez introduire dans chacun des deux compartiments qu'un maximum de 7 feuilles au format A4.

Versos différents



Attention : si l'enveloppe Soleau ne peut être perforée, elle n'est pas enregistrée et vous est renvoyée à vos frais.

Une fois remplie, l'enveloppe Soleau doit être pliée et cachetée. Vous devez indiquer vos nom, prénoms et adresse aux emplacements prévus sur chaque volet.

L'enveloppe doit être transmise à l'INPI :

- par courrier, éventuellement par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'adresse du Bureau des Dessins et Modèles de l'INPI, imprimée sur l'enveloppe.

La date qui sera prise en compte sera alors la date de réception à l'INPI de votre enveloppe.

- en la remettant directement à l'INPI, à Paris et en région.

La date qui sera prise en compte sera alors la date du jour de votre dépôt à l'INPI.

L'enveloppe coûte 15 € l'unité.

A suivre dans le prochain numéro ...

JP Fournier